

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.M.S.
Monsieur P. CRAHAY
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : GCR/2271-0002
N/Réf : AVL/kd/SGL-2.120 et 2.2/s.485
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Américaine, 27 (arch. J. Brunfaut) et musée Horta (arch. V. Horta).
Projet d'extension du musée Horta.
Avis préalable (*Dossier traité par M. G. Conde Reis*)

En réponse à votre lettre du 17 septembre 2010, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22 septembre 2010, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

La CRMS est interrogée par la DMS sur un avant-projet d'extension du musée Horta vers l'immeuble mitoyen situé 27 rue Américaine et dû à l'architecte Jules Brunfaut. L'examen du dossier par la Commission a été précédé d'une visite des lieux, le 10 septembre 2010, organisée à l'initiative de la DMS en présence de la Conservatrice du Musée et des autres instances régionales concernées par le projet (DMS, DU, cellule Beliris).

L'avant-projet examiné est le résultat d'un concours organisé dans le cadre des accords Beliris. Le contexte de l'opération est précisément décrit par la DMS dans le rapport qu'elle a rédigé et qui accompagne sa demande. Il porte sur le réaménagement du 27 rue Américaine dans l'objectif de soulager le musée Horta de la pression des visiteurs qui est parfois difficile à gérer étant donné que l'ensemble formé par la maison et l'atelier de l'architecte ne peut accueillir qu'un nombre limité de personnes à la fois. L'objectif est donc de créer de meilleures conditions d'accueil, ce qui doit être encouragé.

Le cahier de charges du concours n'a toutefois pas été communiqué préalablement au secteur Monuments et sites, ce qui aurait permis de limiter les éventuels revers dans l'avancement du dossier. A la demande faite dernièrement par la CRMS à Beliris de lui transmettre ce cahier des charges pour en prendre finalement connaissance dans le cadre de l'examen du présent avant-projet, il a été répondu par la négative (Email du 21 septembre 2010).

Comme la DMS, la CRMS ne peut que constater qu'elle est très tardivement associée à l'élaboration du projet et que ce processus de travail semble peu judicieux lorsque les travaux projetés concernent un bien classé qui est de surcroît inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

En effet, si les travaux prévus concernent essentiellement la maison mitoyenne au Musée Horta, ils ne sont pas sans incidence sur le bien protégé, comme l'indique sans équivoque la note explicative accompagnant le dossier : « Les travaux ont donc pour but de restructurer entièrement l'organisation du musée » (p. 4). Du reste, une baie a été percée entre celui-ci et la maison Brunfaut. L'ouverture de cette baie fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme introduite à la Direction de l'urbanisme en avril 2010. Les plans du musée Horta n'étant pas annexés au présent projet (ne fût-ce que les plans du niveau d'accès où une communication est établie), il a été nécessaire de se rendre sur place pour comprendre la logique du projet.

Le fonctionnement actuel et le nouveau programme

Aujourd'hui, l'entrée et l'accueil du Musée se font par l'atelier qui a été aménagé à cet effet car le hall et la porte d'entrée de la maison souffrent déjà beaucoup de l'affluence des visiteurs. Un nombre limité de personnes pouvant accéder à l'ensemble, des files se forment sur le trottoir. Ces conditions d'accès difficiles créent des tensions dont souffre aussi le personnel.

Par ailleurs, le musée abrite une série d'activités (bibliothèque spécialisée, accueil de chercheurs, d'enfants, etc.) qui se trouvent à l'étroit et n'offrent ni des conditions d'accueil ni des conditions de conservation idéales. Enfin, le personnel attaché au Musée ne dispose pas de locaux.

Le réaménagement de la maison Brunfaut devrait permettre de remédier à ces problèmes. Au rez-de-chaussée, on y trouverait un hall, une billetterie, une cafétéria et l'accès vers la maison Horta où l'on pénétrerait par un ancien local de service, à travers le mur mitoyen. Au sous-sol, des sanitaires seraient aménagés. Au premier étage serait prévu un espace d'exposition. Aux niveaux supérieurs prendraient place des bureaux, des locaux de conservation et de consultation et des locaux pour le personnel. Le jardin serait accessible par le public.

La maison Brunfaut

L'immeuble a été conçu en 1900 par l'architecte Jules Brunfaut peu après que Horta ait construit sa propre maison. Le revêtement en pierre bicolore donne un caractère très présent à la façade (dont la réalisation est le symétrique du dessin d'origine). Une étude historique a été réalisée à partir des archives. Elle montre que l'intérieur (et la toiture arrière) ont été remaniés à plusieurs reprises, dans les années 30, dans les années 50, puis au début et au milieu des années 2000. La maison ne conserve plus de décors ni de revêtements d'origine, à l'exception notoire de toutes les huisseries extérieures et d'une cheminée en marbre au 1^{er} étage. Un ascenseur a été installé lors de la division en appartements en 1950 et la première volée de la cage d'escalier a été modifiée à cette occasion, tandis que le restant de l'escalier d'origine est demeuré en place.

La façade à rue a conservé son aspect. Le rez-de-chaussée a été très habilement remanié en récupérant les matériaux d'origine pour intervertir l'entrée et l'entrée cochère ; des ferronneries ont été ajoutées aux fenêtres du rez-de-chaussée. A l'arrière, du côté du jardin, la terrasse du 1^{er} étage a gardé les colonnettes de fonte qui la supportent et l'escalier qui la relie au jardin. La rambarde et la rampe en fer forgé présentent un caractère pittoresque qui donne un certain charme au jardin, comme le traitement du mur mitoyen. En toiture, par contre, les modifications successives sont importantes et pénalisantes pour la maison Horta.

La régularisation de ces modifications importantes a fait l'objet d'un avis défavorable de la part la CRMS en 2000.

L'étude historique jointe au dossier (et probablement au cahier des charges du concours ?) souligne trois points forts de l'édifice dans son état actuel :

- la qualité des façades,
- la possibilité de retrouver la cohérence spatiale des trois pièces en enfilade au 1^{er} étage,
- le dispositif de la terrasse et de l'escalier en façade arrière.

Le projet d'extension

Le dossier examiné par la CRMS présente des plans peu lisibles (la situation existante est indiquée sur le même document que le projet). Il n'est donc pas toujours aisé de distinguer ce qui serait conservé de ce qui serait reconstruit, d'autant que les interventions sont très importantes. Il semble toutefois que le parti choisi par les auteurs de projet de modifier tous les niveaux de sol actuels et de supprimer la cage d'escalier conduise à l'évidement complet de la maison dont seules les façades (et certaines parties des murs de refend ?) seraient conservées. La partition spatiale des 3 pièces en enfilade toujours présente au 1^{er} étage disparaîtrait au profit d'un nouveau système structurel.

Les principales transformations apportées au bâtiment sont les suivantes :

Façade avant

- suppression des grilles et de la porte d'entrée en bois massif qui serait remplacée par une porte vitrée,
- remplacement systématique de tous les châssis,
- suppression de la petite lucarne pittoresque par une fenêtre de toiture qui servirait éventuellement d'issue de secours ; ajout de 2 fenêtres de toiture.

Façade arrière

- déplacement, au rez-de-chaussée, de la limite de façade jusqu'aux colonnettes en fonte au profit d'une extension possible de la cafétéria sous forme de verrière,
- suppression des portes et châssis de la façade actuelle,
- nouvel aménagement minéral du jardin en décaissé (avec conservation de l'escalier actuel reliant le rez à la terrasse du 1^{er} étage ?),
- remaniement de la volumétrie des deux derniers niveaux traités sous forme de toitures et terrasses.

Intérieurs

- remplacement de la cage d'escalier sur toute sa hauteur par un escalier dont les inclinaisons sont différentes d'un étage à l'autre et implantation d'un ascenseur,
- modification de tous les niveaux de sol impliquant la destruction systématique des dispositifs intérieurs,
- rez-de-chaussée : remaniement structurel profond pour accueillir le vestiaire, la billetterie et la cafétéria. Extension de volume à l'extérieur vers le jardin,
- 1^{er} étage : refonte de la partition des 3 pièces en enfilade dans un espace plus informel, en « rabotant » les têtes de mur des grandes baies toujours en place.

Commentaires de la CRMS en l'état actuel du dossier

La visite sur place a permis de mieux se rendre compte des contraintes programmatiques du projet et de l'intérêt de la maison due à J. Brunfaut. Elle a aussi été l'occasion d'évaluer plus précisément l'impact des transformations du n° 27 sur l'utilisation et la signification de l'ensemble protégé au titre de patrimoine mondial. En effet, cet impact n'est pas négligeable. Il est cependant évident que la

délocalisation d'une série d'activités actuellement abritées par le musée Horta dans la maison Brunfaut permettra d'utiliser plus judicieusement et de remettre en valeur une partie des locaux du musée.

L'accès au Musée

La principale remarque de la CRMS porte sur l'accès du public au musée. Elle intervient malheureusement fort tard dans le processus d'élaboration du projet qui a été conduit sans concertation avec le secteur Monument et Sites – et ce malgré l'intérêt patrimonial exceptionnel que présente le musée Horta sur le plan international. Cette question d'accès ne remet pas en cause le parti d'accueillir le public dans la maison Brunfaut, ni la distribution des fonctions prévue aux différents niveaux de cet immeuble. Elle modifie toutefois le fonctionnement du nouveau complexe tel qu'il a été pensé jusqu'ici (inversion de la localisation prévue du vestiaire et du book shop).

L'idée d'accéder au musée Horta et d'en ressortir en passant obligatoirement par une maison voisine et en traversant le mur mitoyen par une petite baie menant vers un local de service ne peut pas être encouragée. Ce cheminement déroutant et confidentiel altère le sens de l'entrée conçue par Horta alors que ce dispositif constitue précisément une séquence importante de la composition de sa maison personnelle. L'entrée du musée par une autre maison de la rue ne permet pas aux visiteurs de se construire une image mentale cohérente des lieux visités ni d'établir une relation entre les espaces intérieurs et les façades des deux immeubles de Horta. Même si, aujourd'hui, ce n'est déjà plus par la porte de la maison que l'on accède au musée mais par celle de l'atelier (ce qui est déjà regrettable), c'est dans une des deux façades de Horta que l'on entre. Les deux portes étant placées côte à côte en façade, la relation spatiale est simple et le repérage est aisé une fois que l'on se trouve à l'intérieur (en dépit du fait qu'à l'origine, la disposition des lieux était autre).

La Commission estime que cette situation est de loin préférable à celle qui est présentée dans le projet. Elle propose, par conséquent, de conserver l'entrée là où elle existe aujourd'hui et de maintenir une séparation totale pour le public entre les deux entités (une circulation de service via la petite baie reste souhaitable). Un tel dispositif existe dans de nombreuses maisons à dépendances où la billetterie, la cafétéria et le book shop ont été extraits du bâtiment principal dans un souci d'efficacité. **Ce parti permet une plus grande flexibilité de fonctionnement des deux entités et, éventuellement, une gestion différenciée ou indépendante des fonctions muséographiques et commerciales.** Dans ce scénario, le public pourra acheter ses billets dans la maison Brunfaut, patienter à la cafétéria ou visiter l'exposition présentée au premier étage. Il ressortira ensuite pour entrer par l'atelier où sera aménagé le vestiaire.

Les autres remarques de la CRMS portent sur les modifications apportées à la maison Brunfaut et les conséquences qu'elles induiront sur la découverte par le public des réalisations de Horta qui la jouxtent.

Le parti d'intervention

Quoique la distribution des fonctions prévue par le programme convienne assez bien à cette maison bourgeoise, le projet postule une intervention radicale sur la distribution et les structures intérieures (déjà partiellement transformées). Les coupes qui accompagnent le dossier examiné par la CRMS montrent que la maison serait quasiment vidée et entièrement remodelée. Ce parti est difficile à comprendre car l'innovation spatiale de la maison de Victor Horta apparaît d'autant plus clairement que l'on peut la comparer à la maison bruxelloise traditionnelle, dont le dispositif des 3 pièces en enfilade existe toujours au 1^{er} étage de la maison Brunfaut. Redonner une certaine cohérence à cette maison, ne fût-ce que sur le plan spatial, aurait constitué pour le visiteur un contexte idéal et une excellente « mise

en condition » pour apprécier l'architecture de Horta. ***Dans un objectif pédagogique et en raison de l'intérêt architectural intrinsèque qu'a gardé la maison Brunfaut malgré ses transformations, la CRMS demande d'en conserver au maximum toutes les caractéristiques susceptibles de donner sens à l'écriture architecturale des deux maisons de Horta, de mettre en valeur leur originalité et leur caractère d'exception.***

Façade avant

La CRMS demande le maintien des châssis et de la porte d'entrée qui sont de belle facture et qui ont généralement conservé leurs quincailleries raffinées, ainsi que la petite lucarne pittoresque qui serait remplacée par un élément banal. Il faut observer que la conservation de ces éléments (dont on peut éventuellement améliorer l'isolation par un vitrage feuilleté) répond d'ailleurs aux prescriptions du Règlement communal d'urbanisme zoné en vigueur dans ce quartier de Saint-Gilles. Dans ce même cadre, on vérifiera la pertinence de placer de nouvelles fenêtres de toiture en versant avant. Les grilles placées au rez-de-chaussée dans les années 1950 correspondent à une typologie courante de la maison bruxelloise du début du siècle, encore très présente dans la rue. Il serait dommage des les supprimer d'autant qu'elles peuvent contribuer à la sécurisation du bâtiment.

Façade arrière

Les trois premiers niveaux de la façade témoignent d'une recherche et d'une mise en œuvre des matériaux particulièrement soignée, assez rare pour une façade ne donnant pas sur l'espace public. ***La CRMS demande d'en conserver tous les dispositifs existants (y compris portes et châssis) et de renoncer à l'extension du rez-de-chaussée par un local vitré (qui entraverait la lecture des rambarde en ferronnerie du 1^{er} étage) ainsi qu'à la minéralisation du jardin*** (l'intérieur de l'îlot doit-il être accessible au public ?). Les ferronneries de la terrasse et de l'escalier menant au 1^{er} étage méritent une restauration attentive. ***Pour ce qui concerne l'intervention prévue en remplacement de l'extension cimentée et en toiture, la CRMS préconise de rétablir le volume de la bâtière d'origine (sans terrasses) de manière à supprimer l'excroissance qui nuit à la façade arrière de la maison de Horta et à lui redonner tout son sens.*** Un lanterneau de type atelier d'artiste pourra être placé dans ce versant de manière à éclairer correctement les locaux qui y seront aménagés. ***Elle déconseille donc le traitement très chahuté qui est prévu en toiture à ce stade du dossier.***

Transformations intérieures

Les documents examinés montrent que les transformations intérieures s'apparentent à une opération de façadisme que le programme ne justifie pas. La modification systématique des niveaux semble la conséquence de la « promenade architecturale » autour de laquelle s'articule tout le projet et qui gagnerait à être davantage maîtrisée, notamment dans la succession des rampes, emmarchements et volées, généralement fort différentes les unes des autres. Certains paliers sont particulièrement bas sous plafond. On a tenté de compenser cette exigüité par des effets spéciaux sur la lumière qui s'expriment par l'aménagement de jours à travers certains paliers et le percement de vitrines dans le mur situé entre la cage d'escalier et les principaux espaces intérieurs.

Bien que la cage d'escalier soit encore pour l'essentiel celle d'origine, la CRMS ne fait pas l'impasse sur son remplacement car l'ajout d'un ascenseur s'avère indispensable pour desservir correctement les locaux de bibliothèque et d'archives ainsi que les bureaux situés aux étages. ***Elle demande toutefois de limiter au maximum les modifications de niveaux et les percements prévus entre la cage d'escalier et les trois pièces en enfilade du premier étage dont elle souhaite le rétablissement de la cohérence***

pour accueillir les locaux d'exposition. Dans ce cadre, elle demande en particulier de ne pas modifier les niveaux de sol et de plafond des volumes du premier étage afin d'en conserver tous les dispositifs caractéristiques. Ces dispositifs existants donneront aussi l'occasion d'expliquer de visu aux visiteurs l'originalité de la conception d'Horta par rapport aux maisons avec trois pièces en enfilade, typiques de l'époque et de Bruxelles.

Conclusion

Au vu du budget conséquent consacré aux travaux, il est dommage qu'une étude n'ait pas été confiée en amont du concours, intégrant des aspects muséologiques et de gestion, permettant aussi une réflexion à plus long terme sur le fonctionnement et le financement du musée. ***Le projet a été élaboré en prenant uniquement comme point d'appui les contraintes et moyens de fonctionnement actuels, qui semblent insuffisants pour un ensemble qui connaît un tel succès, notamment en raison de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.*** La CRMS souhaite attirer l'attention des autorités communales et régionales sur la grande fragilité du dispositif actuel, qui fonctionne à la limite extrême de ses possibilités et, notamment, grâce au bénévolat (ce qui exige également une gestion délicate).

Elle estime qu'il convient urgemment d'accroître ces moyens et d'intégrer cette dimension à un projet de fonctionnement plus raisonnable et plus cohérent par rapport à l'objectif poursuivi : faire découvrir l'originalité de l'œuvre de Victor Horta au plus grand nombre à travers la visite de sa maison et de son atelier, tout en offrant au public des conditions d'accueil conviviales.

Le comité Unesco attend un plan de gestion des biens relevant du patrimoine mondial pour 2012. Cet aspect devrait donc être intégré dans la réflexion actuelle sur l'extension du musée.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.